

Comment proposer une « Nouvelle des Membres »

La page <u>www.ccig.ch/nouvelles</u> du site de la CCIG permet à ses Membres de s'adresser directement à leurs pairs et de bénéficier ainsi d'une visibilité accrue.

Afin de soumettre une « Nouvelle des Membres » à la CCIG pour qu'elle paraisse sur son site Internet, l'entreprise doit cliquer sur le bouton « Proposer une nouvelle » de la page www.ccig.ch/nouvelles :



puis se « loguer » à l'aide de ses identifiant MyCCI¹:



¹ Les Membres de la CCIG peuvent en tout temps créer un compte MyCCI à l'adresse suivante : <u>https://www.mycci.ch/Register/Index/ccig</u>.

S'ouvre alors un module dont il faut remplir les champs avant de l'envoyer, **en tenant compte du nombre maximal de caractères autorisé** :

Proposer une nouvelle	
La publication d'une information dans cette rubrique implique l'acceptation des règles de parution et est soumise à validation par la CCIG.	
Email	
Titre	
0/55 caractères	
Chapeau	
0/175 caractères	
Contenu	
0/900 caractères	
URL	
Document ou image	
Select files	
Envoye	21

Une fois la nouvelle envoyée, le message de confirmation suivant s'affiche :

Proposer une nouvelle	×	
Merci pour votre proposition. Elle sera traitée sous peu.		

et la CCIG reçoit un email avec le contenu de la nouvelle. Dès que la CCIG l'accepte, la nouvelle s'affiche en page d'accueil du site <u>www.ccig.ch</u> ainsi que dans la rubrique « Nouvelles des Membres » (<u>www.ccig.ch/nouvelles</u>).

PS : La CCIG peut également la refuser ou proposer des modifications (voir les **Règles de** *parution*).